PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE LA COLLECTIVITE DES ASSOCIES

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ,
LE vingt-sept novembre
Au siège social de la société ci-après nommée,

La Société dénommée **ABBE 24**, Société civile immobilière au capital de 1000 €, dont le siège est à TOULON (83000), 24 boulevard Abbé Duployé, identifiée au SIREN sous le numéro 514380757 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TOULON.

Se sont réunis les associés, **en assemblée générale extraordinaire**, sur convocation de la gérance.

Cette assemblée ayant pour but de procéder à la mise à jour des statuts suite à la cession des parts sociales au profit de Monsieur Jean-Gabriel DE'FRANCESCHI

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Gabriel DE'FRANCESCHI, agissant en qualité de gérant.

La feuille de présence, dûment signée, permet de constater la présence ou la représentation des membres suivants:Monsieur Jean-Gabriel DE'FRANCESCHI

Total des titres sociaux présents ou représentés : tous les titres composant le capital social.
Le quorum est par suite atteint.
Les membres peuvent en conséquence valablement exprimer leur vote.
Lecture est donnée de l'ordre du jour inclus en ces termes dans la lettre recommandée adressée aux membres de la société.

Lecture est donnée de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

Résolution unique :
Mise à jour des statuts suite à la cession des parts numérotées 1 à 50, suivant acte en date du 27 novembre 2025 reçu par Maître Nicolas BOYER, Notaire à TOULON, par Monsieur David Ange Raymond NEGRI, et Monsieur Jean-Charles Thierry FILIPPINI, au profit de Monsieur Jean-Gabriel Yves DE'FRANCESCHI.

RESOLUTION

Résolution unique :
Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.
Suivant acte en date du 27 novembre 2025 reçu par Maître Nicolas BOYER, Notaire à TOULON, Monsieur David Ange Raymond **NEGRI**, demeurant à MARSEILLE (13006) 75 rue de LodiNé à MARSEILLE (13000) le 14 février 1968. Célibataire.
et
Monsieur Jean-Charles Thierry **FILIPPINI**, demeurant à BOULOGNE-BILLANCOURT (92100) 13 rue Gambetta, Né à MARSEILLE (13000)le 24 mai 1982, Célibataire.

Ont cédé à :

Monsieur Jean-Gabriel Yves **DE'FRANCESCHI**, demeurant à TOULON (83000) rue "la Valentine", 24 boulevard Abbé Duployé, Né à TOULON (83000) le 2 juin 1966, Divorcé de Madame Francette Marie Angèle **ARRIGHI** et non remarié.

Les 50 parts sociales, numérotées de 1 à 50, qu'ils détiennent dans la société civile immobilière ABBE 24.



Suite à la cession de parts l'associé vote la modification des statuts de la manière suivante :
« CAPITAL
Le capital social est fixé à la somme de MILLE EUROS (1.000,00 EUR)
Il est divisé en 100 parts, de DIX EUROS (10,00 EUR) chacune, numérotées de 1 à 100 attribuées aux associés, savoir :

Monsieur Jean-Gabriel DE'FRANCESCHI, propriétaire de : 100 parts sociales numérotées de 1 à 100 »

La résolution est adoptée.

Les présentes devront figurer au registre des délibérations de la société.

L'assemblée générale **confère tous pouvoirs** au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes formalités nécessaires, notamment par l'intermédiaire du guichet unique, et en particulier à **Monsieur Jean-Gabriel DE'FRANCESCHI** avec faculté de substitution, à l'effet de signer toutes pièces et tous actes nécessaires à l'accomplissement de la ou des résolutions prises.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 18 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par le président de séance et le cas échéant, par le secrétaire de séance, par le ou les gérants de la société ainsi que par les associés présents. L'acte sera retranscrit sans délai sur le registre des délibérations.



Copie certifiée conforme

